SITE NATURA 2000 FR 9301518 « GORGES DE LA MEOUGE »

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
MARDI 18 JUIN 2019, CHATEAUNEUF-DE-CHABRE

Personnes présentes :

M. Lionel BOUMIER, délégué CCSB et adjoint au maire de Barret-sur-Méouge
M. Lionel CORNAND, Président du site Natura 2000 "Gorges de la Méouge", Commune de Val-Buëch-Méouge
Mme Aurélie CAROD, PNR Baronnies Provençales
Mme Clémentine GAND, animatrice Natura 2000 au SMIGIBA
Mme Martine GENDRE, DREAL PACA
M. Raymond JACQ, ONF
M. Stéphane LECRET, SYMENERGIE 05
Mme Chantal MARTIN, Office du Tourisme Sisteron-Buëch
M. Bernard MATHIEU, vice-président de la CCSB et vice-président du SMIGIBA
Mme Claudine POTIN, DDT 05
Mme Elise RIVOAL, SAPN
M. Guillaume VERDIER, AFB
Mme Carolyne VASSAS, Directrice du SMIGIBA

Personnes excusées :

M. Marcel BARBERO, rapporteur scientifique du site, CSRPN
M. Serge CAVALLI, DDCSPP
M. Yves DOU, président des communes forestières
M. Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA
Mme Nathalie GIRARD, Chambre d'Agriculture 05
Mme Laura GRANATO, CEN PACA
Mme Séverine VOISIN, Conseil départemental 05

Ordre du jour :

- Introduction par M. Lionel CORNAND, président du Comité de Pilotage
- Le site Natura 2000 « Gorges de la Méouge"
- Bilan de l'année 2018
- Programmation 2019
- Questions diverses

Monsieur Lionel CORNAND ouvre la séance et en rappelle les objectifs et excuse les membres du Comité de Pilotage n'ayant pas pu être présents ce jour. Il indique également que le PLU de la commune de Val-Buëch-Méouge est en cours de réactualisation et que l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en partenariat avec le Parc des Baronnies Provençales est en cours de

finalisation. Un tour de table est effectué afin que chacun se présente.

Le site Natura 2000

Cf. Diaporama

Bilan 2018 et programmation 2019

Bilan 2018 de la répartition des temps d'activité :

Gestion administrative et financière / animation de la gouvernance du site : 42 %
Information / communication / sensibilisation : 20 %
Gestion des habitats et des espèces : 19 %
Evaluation des incidences des projets : 10 %
Suivis scientifiques et techniques : 7 %
Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site : 2 %

Information / Communication / Sensibilisation :

M. CORNAND informe que l'école primaire de Châteauneuf de Chabre souhaiterait une intervention en classe avec lui et l'animatrice Natura 2000 en 2019. Cela pourrait être organisé en septembre.
Le service « tourisme » de la Communauté de communes du Sisteronais Buëch a été rencontré afin de mieux échanger sur les projets réalisés sur le territoire des Gorges de la Méouge. M. CORNAND ajoute qu'effectivement, Mme GAND, n'avait pas été invitée pour la journée « La Méouge sans moteur » organisée par la CCSB. Ceci est dommage, d'autant que cet événement attire plusieurs centaines de participants. L'association Ecoloc a organisé un événement similaire en juin.
La très forte affluence dans les Gorges de la Méouge interpelle les élus de Val-Buëch-Méouge qui constatent avec inquiétude les nombreux accidents plus ou moins graves que cela engendre, toutes activités confondues (baignade, sports de vol libre, circulation routière…). La réflexion de la commune se porte vers la mise en place d'une navette dont le départ se ferait depuis Châteauneuf de Chabre où un parking devrait être construit prochainement pour accueillir le surplus de véhicules. M. VERDIER indique que la fréquentation des rivières pour la baignade est de plus en plus importante, même sur des secteurs peu accessibles. M. CORNAND ajoute que le site de la Méouge est perturbé par le remous fréquent du fond du lit ainsi que par l'apport de produits solaires dans le milieu aquatique. M. VERDIER insiste sur la nécessité de conserver une bonne qualité de l'eau et de l'utiliser comme un point positif pour la baignade.

M. JACQ fait remarquer la présence continue de petits barrages de galets tout l'été dans la Méouge, ils nuisent fortement au fonctionnement de l'écosystème et à la vie aquatique. Mme CAROD fait le même constat sur toutes rivières présentes au sein du périmètre du PNRBP. La proposition est faite de réfléchir à la création de panneaux ou d'autres supports de communication (poster, plaquettes…) à mettre à disposition dans les campings, les offices de tourismes et autres structures accueillant du public. Cette thématique est complétement inconnue des riverains comme des touristes et une meilleure communication permettrait de réduire le phénomène. Le maraudage serait également un moyen efficace et pédagogique de toucher le public fréquentant le site car peu de gens s'arrêtent pour lire les panneaux.

Mme GAND interroge Mme GENDRE de la DREAL pour le financement de ces actions d'informations et de maraudage et propose de mutualiser ce travail avec le PNRBP mais par manque de temps et de financement ce projet n'a pas encore émergé. Mme CAROD ajoute que cela serait intéressant d'étendre ce projet à toutes les rivières du PNRBP mais également à toutes les autres rivières des sites Natura 2000 et de se rapprocher des différents syndicats de rivières afin de partager largement ce projet. Le maraudage pourrait être assuré par un service civique commun au PNRBP et au SMIGIBA. Mme VASSAS répond que cela nécessite des agréments que le SMIGIBA n'a pas pour le moment car les élus du SMIGIBA s'y sont opposés pour ne pas créer de nouveau poste au sein de la structure. Ce sujet pourrait être à nouveau

évoqué après les élections municipales de 2020 pour enclencher ce processus d'agrément pour le SMIGIBA si cela est validé par les nouveaux élus. Cela correspondrait également à la période de négociation des subventions Natura 2000 pour le renouvellement des conventions d'animations pour 2021.

M. VERDIER ajoute que la prise en compte du risque incendie serait indispensable car les derniers étés ont été critiques. Des tournées de surveillance du risque incendie sont effectuées par différents services (DDT 05, AFB 05, ONF).
Mme MARTIN demande si la fréquentation a été mesurée sur le site. M. JACQ indique que l'ONF avait posé sept éco-compteurs il y a plusieurs années mais qu'ils ne sont plus en place car la Région PACA ne les finance plus et que ce matériel est fragile et nécessite un entretien régulier. Il recherchera les chiffres produits à l'époque pour les communiquer aux membres du COPIL. Mme VASSAS propose de faire un courrier au département afin de les solliciter pour le financement et la mise en place de nouveaux éco-compteurs, d'autant que le site des Gorges de la Méouge est classé en Espace Naturel Sensible (ENS).

Mme GAND intervient en proposant de monter un projet de schéma d'accueil global sur le site afin de prendre en compte tous les risques associés à la forte fréquentation du risque afin de réunir tous les acteurs concernés. Mme POTIN indique que Mme VIVAT, animatrice du site de Boscodon, a réalisé ce type de projet avec la concrétisation d'un contrat Natura 2000 de création de sentier. Mme CAROD ajoute que le site Natura 2000 du Toulourenc a également travaillé sur la thématique « multi-risques » et pourrait faire un retour d'expérience. M. JACQ complète avec l'évocation des conventions passées entre l'ONF et les pratiquants de vol libre.

Mme MARTIN regardera si un créneau est libre pour remettre l'exposition « Méouge » au sein de l'office du Tourisme de Laragne à l'automne.

Gestion des habitats et des espèces :

MAEC :

Mme POTIN demande si des MAEC ou des Contrats Natura 2000 ont été signés sur le site. Mme GAND lui répond qu'il n'y a plus d'exploitants sur le site depuis plusieurs années. M. CORNAND complète en indiquant que M. Florent ARMAND pourrait éventuellement être intéressé dans les années à venir. Nota bene : les enveloppes financières du PAEC ne permettent plus de contractualisation de MAEC depuis 2017. Il faut attendre la prochaine PAC.

Contrat Ailante :

Le Contrat Natura 2000 de limitation des Ailantes n'a pas beaucoup avancé en 2018 car il manque des éléments importants sur les techniques de mise en œuvre pour que ce projet soit efficace.
Mme POTIN précise que 2 contrats Natura 2000 ont déjà été financés par l'État et le Feader pour éliminer l'ailante qui est une espèce invasive mais les techniques utilisées n'ont pas suffi puisque cette espèce rejette et drageonne et qu'il est très difficile de s'en débarrasser. Cette espèce est présente de manière abondante en amont des Gorges de la Méouge ainsi que le long des routes reliant Laragne à Sisteron, ainsi que dans les jardins des particuliers environnants. Les déchetteries du secteur ne permettent pas de traiter correctement les rémanents qui proviennent des jardins des particuliers car les espèces exotiques envahissantes ne sont pas séparées du reste des déchets verts. Mettre en œuvre des travaux d'élimination de cette plante sans agir sur ces secteurs avoisinants ne semble pas cohérent. En effet la reconquête de l'espèce sur les sites traités va être rapide et elle risque de se disperser plutôt que d'être cantonnée aux secteurs où elle est déjà présente. Les services de gestion des routes du Conseil départemental ont modifié en 2018 leur circuit d'entretien des bords de routes des Gorges de la Méouge, en commençant par les endroits non infestés et en finissant par les endroits déjà colonisés afin de limiter la propagation de fragments pouvant produire de nouveaux pieds, suite à leur sensibilisation sur ce sujet par l'animatrice Natura 2000.

Gestion du conflit d'usages dans le Rif de Pomet :

Le Rif de Pomet est un petit affluent en rive gauche de la Méouge. Il est partiellement compris dans la réserve biologique dirigée de l'ONF et intégralement compris dans le site Natura 2000. Deux pratiques ont cours sur ce site sans les autorisations nécessaires : le naturisme et le canyoning.
Depuis 2015 un conflit d'usages a lieu entre ces deux pratiques. Ce site abrite des cascades de tuf de grande qualité pour le site Natura 2000 (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire 7220* « Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)). Sur la période 2015/2016, des dégradations avaient été constatées sur ces cascades dues à la pratique du canyoning. Les guides pratiquant ce site avaient été rencontrés par Mme LAMPE (animatrice du site Natura 2000 jusqu'en 2016), afin de trouver un compromis pour cesser la dégradation du site. Les préconisations avaient été suivies par les guides de canyoning et les cascades avaient retrouvé un bon état de conservation. Il est à noter que ce rif est également fréquenté par des pratiquants non encadrés. En août 2018, de nouvelles dégradations ont été signalées sur les cascades de tufs par le collectif « Sauver le Rif », représentant les naturistes, demandant de cesser l'activité de canyoning. Une réunion de concertation a donc été organisée par la DDT 05 en octobre 2018 afin de trouver un compromis permettant de préserver le site. La fermeture du site au canyoning n'avait pas été retenue. En effet les sites interdits au canyoning en France sont les plus fréquentés par les pratiquants sans encadrants, qui sont des personnes non identifiables et difficiles à sensibiliser (pas de canaux d'information efficaces, personnes en « électrons libres »). Il a donc été convenu de retirer les ancrages permettant de descendre dans la partie active de la cascade (zone en eau permettant la création du tuf et permettant la vie des plantes inféodées à ce milieu particulier), qui se trouvent principalement en rive droite du rif. Afin de légaliser la pratique du canyoning, il a été demandé que le Groupe de travail Canyon 05 demande une autorisation de la pratique dans le Rif à l'ONF, gestionnaire des parcelles (forêt domaniale) et dépose un dossier d'Evaluation des incidences Natura 2000 afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'équipement des parois rocheuses pour les nouveaux ancrages permettant de pratiquer le canyoning en dehors des cascades de tuf. Le naturisme pourrait être régularisé en formalisant une demande auprès de la préfecture afin d'obtenir un arrêté autorisant cette pratique sur ce site.

En avril 2019 un passage de terrain a été réalisé avec l'ONF, le GT Canyon 05 et l'animatrice Natura 2000 afin de repérer la localisation des futurs ancrages afin que le canyoning ne porte plus préjudice au site Natura 2000. La réalisation du formulaire d'Evaluation des Incidences Natura 2000 a pu être produit suite à ce repérage. Une note a été produite par l'animatrice Natura 2000. A la fin du mois de juin, le GT canyon 05 était en cours de finalisation de ses demandes d'autorisation précédemment citées. La mairie de Val-Buëch-Méouge a prévu d'établir un arrêté municipal régulant ces pratiques suites aux demandes effectuées, instituant des horaires et des jours de pratique du canyoning afin de permettre un partage du site dans le temps entre naturistes et pratiquants du canyoning.
Mme VASSAS indique cependant que le collectif « Sauver le Rif » exerce des pressions à l'encontre de Mme GAND en contactant ses supérieurs hiérarchiques. Les griefs reprochés font état d'incompétence et d'une prise de décision unilatéral de sa part, d'un manquement vis-à-vis de la démarche Natura 2000. Mme VASSAS fait état d'une certaine agressivité verbale de la part de son interlocuteur qui souhaite garder l'anonymat. Mme MARTIN indique qu'elle a également reçu des appels de ce type afin de mettre la pression sur l'office de tourisme pour faire arrêter la promotion de la pratique du canyoning. Elle relate également les plaintes de certaines personnes qui ont parcouru le Rif et des attitudes provocatrices de certains nudistes. Elle doute que les personnes de ce collectif n'entrent réellement dans un processus de concertation mais qu'elles souhaitent plutôt se privatiser ce site public. M. VERDIER explique que lors de la réunion de concertation d'octobre 2018, le constat global de la réunion est que des solutions techniques satisfaisantes ont été proposées par l'animatrice Natura 2000 et par d'autres acteurs du territoire et qu'elles ont été approuvées par la majorité. Les membres du Comité de pilotage demandent que la pratique du naturisme soit également réglementée par l'arrêté municipal.

Evaluation des incidences Natura 2000 :

Trois projets ont été suivis en 2018 : une demande de forage, le projet de la passerelle piétonne (aujourd'hui abandonné) et les travaux routiers du CD05 en amont de la confluence du rif de Pomet avec la Méouge. En 2019, 2 manifestations de vélotourisme ont été traitées par Mme GAND, ainsi que le passage du Tour de France et l'équipement des parois rocheuses du Rif de Pomet. Si les élus des communes du site Natura 2000 ont connaissance de projet, il leur est demandé de ne pas hésiter à en parler à Mme GAND ou à transmettre l'information de la nécessité de réaliser une Evaluation des Incidences Natura 2000. Elle explique également que les travaux routiers dans le site des Gorges sont récurrents du fait de la configuration du site, avec une route surplombant la rivière et des phénomènes réguliers d'érosion. M. VERDIER ajoute que les travaux d'essartement et de scarification des iscles du SMIGIBA dans la Méouge permettent de ralentir le rythme des interventions en travaux « lourds » car ils permettent de ralentir les phénomènes d'érosions des berges en laissant plus de place à la circulation de l'eau dans le lit de la rivière (contraint par les parois rocheuses des gorges) lors de crues.

Suivis écologiques :

Les prospections « écrevisses » de 2018 ont permis de constater la remontée des écrevisses du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*) de la confluence avec le Buëch jusqu'au pont d'Antonaves (au minimum). Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les écrevisses à pattes blanches qui étaient auparavant présentes sur cette partie aval de la Méouge. Ces écrevisses autochtones n'ont pas été contactées sur le torrent de l'Ourse ni sur le Rif de Pomet. Une dizaine d'individus a cependant été contacté sur un tronçon en amont de la cascade du pont roman. M. VERDIER ajoute que les populations sont en meilleur état de conservation dans la partie drômoise de la Méouge et qu'elles s'amenuisent pour devenir très faible sur la partie aval de cette rivière.